



Communiqué

Bureau Plénier de la LAuRAFoot du 28/09/2020

*Complété de la décision du Ministre de la Santé du 8/10/20
et de la décision du Bureau Plénier du 20/10/2020*

Lyon, le 21/10/2020

Vu les annonces faites par le Gouvernement pour lutter contre l'épidémie de Coronavirus, le Bureau Plénier décide de compléter les dispositions spécifiques prises par le Conseil de Ligue du 14/9/20 pour tous ses championnats et coupes (et mises à jour du 23/9/20) par les 2 dispositions suivantes :

- **Vu la fermeture de la plupart des gymnases, le démarrage des championnats régionaux Futsal R1 et R2 est repoussé jusqu'à nouvel ordre** et décision ultérieure à prendre par un prochain Conseil de Ligue ou Bureau Plénier. Des précisions seront rapidement apportées concernant le déroulement de la Coupe Nationale Futsal ([voir pour l'instant extrait du PV du Conseil de Ligue du 5/10/20 paru sur le site internet de la LAuRAFoot](#)).
- **Dans les zones d'alerte maximale ou renforcée** (aujourd'hui Métropole de Lyon - 59 communes, Métropole de St Etienne – 53 communes ainsi que les communes de Roanne, Mably, Riorges et Le Coteau, Métropole de Grenoble – 49 communes et Métropole de Clermont-Ferrand – 21 communes), **si les vestiaires sont fermés** et ne peuvent donc pas être mis à disposition des acteurs du match, **le match pourra néanmoins se dérouler à la condition expresse que le club recevant fournisse aux officiels du match un local sécurisé.**

Il en sera de même dans tous les départements où le Préfet aura pris une décision générale de fermeture des vestiaires.

Pour tous les matches de championnat devant se dérouler sur ces territoires et étant donné que les championnats n'en sont qu'à leur phase « aller », **si l'inversion de la rencontre permet de s'assurer que des vestiaires seront mis à disposition des acteurs du match, cette solution d'inversion sera prioritaire par rapport aux dispositions nouvelles visées ci-dessus.**

De même, pour tous les matches de coupe (phase régionale des coupes nationales ou coupes régionales) devant se dérouler sur ces territoires, **si l'inversion de la rencontre permet de s'assurer que des vestiaires seront mis à disposition des acteurs du match, cette solution d'inversion sera prioritaire par rapport aux dispositions nouvelles visées ci-dessus**, et ce quel que soit l'écart de niveau entre les deux équipes.

Toutes les autres décisions en date du 23/9/20 restent valables et applicables.

Le Bureau Plénier de la LAuRAFoot

